

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2019

Présents : **René Druguet, Philippe Bouchet, Xavier Divanach, Christophe Sarayotis, Jean Puzenat, Christine Terrail**

Absents : Vincent Faure

Absents excusés : Florent Béal (pouvoir à Jean Puzenat) , Cédric Faure (pouvoir à Philippe Bouchet)

Mme Christine Terrail est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2019 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1/ Adressage – choix des entreprises et subvention

Délibération reportée au prochain conseil.

2/ Transfert des compétences Eau potable et Assainissement des eaux usées à la communauté de communes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article 64 de la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020.

La communauté de communes du Val de Drôme s'est ainsi engagée à fournir à ses élus, conformément au dispositif d'accompagnement dans lequel elle s'est inscrite, des éléments de connaissance nécessaires à une réflexion et sur lesquels s'appuyer pour élaborer, avec l'ensemble des maitres d'ouvrages, un projet de territoire cohérent pour la future gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Ainsi , les compétences de l'eau et de l'assainissement seraient transférées à la CCVD au 1er janvier 2020.

Refusée à l'unanimité.

3/ Tarifs location Salle associative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la salle associative sont terminés.

Il propose au conseillers de voter les tarifs de location de cette nouvelle salle.

Reportée au prochain conseil.

4/ Réduction exceptionnelle de loyer logement ancienne poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le loyer concernant le logement de l'ancienne poste comprend une part de loyer fixe et une part de charges.

Les charges comprennent l'entretien de la chaudière et les ordures ménagères. L'entretien de la chaudière n'ayant pas été fait l'année passée, Monsieur le Maire propose au conseil une réduction exceptionnelle, à appliquer sur le loyer de juillet 2019 de Madame BOURRON Valérie.

Adoptée à l'unanimité.

5/ Décision Modificative – M14

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un transfert comptable de l'article 022 (dépenses imprévues) à l'article 6558 (autres contributions obligatoires) doit être fait afin de pouvoir payer la participation au SIVOS de la Gervanne, en hausse cette année, ainsi que pour pouvoir appliquer la réduction exceptionnelle de loyer de Mme Bourron Valérie.

Adopté à l'unanimité.

6/ Demande d'emprunt Création STEP – Crédit agricole – annule et remplace DEL 2019-03-00

Monsieur le Maire expose au conseil que le crédit agricole a demandé à modifier la délibération n°2019-03-00 prise le 22 mars 2019 non pas dans ses termes et conditions mais dans l'ajout d'une phrase, manquante à la fin de la délibération précisant l'engagement du conseil quant à cette demande de prêt et la responsabilité du Maire au vu du Code Général des Collectivité Territoriales..

Adoptée à l'unanimité.

7/ Achat d'une parcelle jouxtant le parking communal

Le Maire expose au Conseil Municipal que le parking appartenant à la commune, situé en contrebas de la mairie est actuellement construit sur une parcelle de la commune (n° D 254) et une parcelle appartenant à Monsieur Richard LATARD (n° D255).

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire émet le souhait d'acquérir la parcelle de Monsieur Richard LATARD, d'une surface de 2 120m², pour un prix de 4 500€ hors frais de notaires.

Adoptée à 1 abstention, 1 voix "contre" et 6 voix "pour".

8/ Décision Modificative – M49

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une vireent de credit de l'article 61523 (réseaux) à l'article 6688 (autre) afin de payer les frais de doossier de l'emprunt à la Caisse d'epargne, sur ce compte spécifique.

Adoptée à l'unanimité.

FIN DES DELIBERATIONS

- Salle Associative : Les travaux sont terminés, un contrat de location est en cours de rédaction.
- Mise en place du planning de présence pour les élections européennes
- Ancienne poste : l'étude concernant le réaménagement du logement est terminée, le bureau d'étude propose plusieurs solutions.

La séance est levée à 20h30

